



...réforme...
france 2

...télévision...



france télévisions

...publique...

...pub...



Votre télévision publique va-t-elle disparaître ?

Les faits

Le Président de la République a annoncé, lors de sa conférence de presse du 8 janvier, une « réflexion » sur la suppression totale de la publicité sur les chaînes publiques. Cette réforme pourrait bouleverser le mode de financement de la télévision publique et au-delà, de plusieurs secteurs d'activités.

La CGT a immédiatement dénoncé cette décision car derrière cette belle idée se profile un risque majeur de déstabilisation du service public. Pour cette raison il convient d'être extrêmement prudent. En effet, la suppression de la publicité pourrait faire peser d'énormes dangers sur la pérennité de France télévisions.

Un mois après cette annonce, l'inquiétude ne cesse de grandir. Il ne fait aucun doute que la cible est bien France Télévisions. C'est dans ce contexte, que son périmètre d'activité et ses missions pourraient être très largement remis en cause avec pour finalité un service public sous financé, restructuré et bâillonné.

L'histoire se répète-t-elle ?

En 1974, la loi Giscard/Chirac posait avec brutalité, les bases d'un audiovisuel concurrentiel. C'est dans ce cadre que le service public devenu « secteur public » a perdu nombre de ses actifs industriels et culturels prestigieux (TDF, TF1, SFP).

« L'opération Sarkozy » de 2008 s'inscrit dans un mouvement encore plus large : la dérégulation totale du marché de la publicité, des médias, de la production, de la presse et des autres supports.

Bien entendu, l'idée de la constitution d'un grand groupe pluri média privé de taille européenne que les « patrons amis » du président appellent de leurs vœux y est accolée. Elle passe par l'affaiblissement du service public et le transfert du chiffre d'affaire publicitaire de France Télévisions vers le secteur privé.

France Télévisions ... un bien public

France Télévisions avec toutes ses antennes, c'est la télévision que des générations de citoyens ont payé depuis des dizaines d'années. Les téléspectateurs ont toujours su montrer leur attachement à leur télévision publique qu'ils considèrent comme un bien patrimonial. D'un autre côté le maintien d'un groupe public fort aura toujours fait l'objet d'un consensus politique.

Cette volonté de préservation et de développement de la part de tous les acteurs doit donc constituer un préalable à toute réforme, surtout si celle-ci concourt, comme le dit le chef de l'état, à un « projet de civilisation ». Dans ce contexte, il apparaît logique qu'aucune réforme ne puisse se faire sans l'avis des téléspectateurs. Il est donc naturel que les français soient concertés afin qu'ils s'expriment sur la télévision qu'ils désirent et les moyens qu'ils sont prêts à y consacrer.

Le président de la République quant à lui regarde sans doute assez peu la télévision. Sinon il aurait constaté qu'il existe une différence entre le privé et le public. Différence en terme de qualité de programme (pas de télé réalité, pas de jeux débilissants, peu de séries américaines), différence en terme de diversité, que ce soit dans le sport, la culture ou le magazine.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que si aucune chaîne publique n'atteint l'audience de TF1, l'indice de satisfaction lui, place les chaînes publiques devant le privé avec dans l'ordre France 3, Arte, France 2, France 5 puis M6. Enfin TF1 ferme le bal.

La déstabilisation : un levier stratégique

Une question se pose à tous : quelle est la réalité de la compensation financière qui sera mise en place ? Un mois après l'annonce, aucun chiffrage précis, aucun plan, n'a été présenté et la cacophonie domine.

D'après les projections de la CGT qui semblent être corroborées par nombre d'experts, le financement sur la base d'une taxe « infinitésimale » du chiffre d'affaire des télécommunications et des fournisseurs d'accès à Internet paraît peu réalisable et en tout cas insuffisante au regard des besoins.

Or si la perte n'est pas intégralement comblée, on peut imaginer la suite : privatisation et plan social avec un argumentaire prévisible : « *trop de chaînes affaiblissent un service public qui pourrait se renforcer en concentrant ses moyens sur une seule* ».

Au delà, ce seraient des pans entiers de la création française qui disparaîtraient pour laisser la place aux importations américaines.

La création audiovisuelle française dépend en effet largement de France télévisions qui en est un des piliers avec plus de 400 millions d'€ par an investis dans les fictions, documentaires, animation.

Hypothèses et réalités

Si l'on considère les propositions faites par le chef de l'état, à partir des chiffres consolidés (2006) France Télévisions perdrait 833M€ en publicité et parrainage (30% du budget). Pour y faire face l'état apporterait une compensation financière qui proviendrait de deux sources : une taxe infinitésimale sur les recettes des fournisseurs Internet (FAI) dont le chiffre d'affaire cumulé est de 4 milliards d'euros ainsi que sur les recettes de la téléphonie mobile dont le chiffre d'affaire cumulé est de 20 milliards d'euros en 2006.

Selon cette hypothèse, si cette taxe est de 0,1% elle rapporterait 24M€, 240M€ si elle est de 1% et 120M€ sur une base moyenne de 0,5%.

La deuxième ressource proviendrait d'une taxe sur les recettes publicitaires des chaînes privées. Ces recettes nettes s'élevaient toujours en 2006 à 3,12 milliards d'euros. D'après les experts du secteur pub et médias, cette taxe pourrait difficilement dépasser les 6% étant donné le plafonnement mécanique des recettes.

En effet, le transfert de la recette pub est estimé à 110M€ pour TF1 et 44M€ pour M6.

Selon cette hypothèse, si l'on retient une base de calcul de 5%, la compensation représenterait 160M€. Il semble peu probable que celle-ci soit retenue. En fait, le taux pourrait se situer entre 1% et 3% ce qui créerait une recette comprise entre 32M€ et 100M€.

Conclusion, dans l'hypothèse la plus favorable, les recettes s'élèveraient à 400 M€ engendrant ainsi une perte de 430M€. Dans les deux autres hypothèses, la perte pourrait bien se monter à 600M€ voire atteindre 770M€.

Quelles conséquences ?

La première des conséquences est que la perte ne soit pas intégralement compensée. Pour qu'elle le soit, il faudrait l'appliquer sur une base de calcul plus large : 2% sur Internet et téléphonie, 10% sur les recettes publicitaires des télévisions privées.

Quoi qu'il en soit, si nous devons retenir une hypothèse médiane, elle conduirait à l'amputation de 20% du budget de France Télévisions. Cette masse financière correspond approximativement au coût de la grille de programmes d'une chaîne comme France 2 ou France 3.

Au vu de ces éléments, on peut craindre que la conséquence soit la cession d'une chaîne ou le démembrement d'une autre.

La nature de « la taxe » et son application

Pour la CGT rien ne serait pire que d'être financé par une taxe qui flotterait au gré des alternances ou des indices contestés de calcul de l'inflation. Pour cela, la CGT propose d'intégrer le montant de cette taxe dans le produit de la redevance afin d'en élargir l'assiette.

Quant à la diminution de la publicité, elle devra être très progressive et étalée sur au moins cinq ans. Ceci permettrait de rééquilibrer la redevance et le produit de la publicité. Cette sortie en douceur pourrait permettre de:

- définir dans le temps un niveau de publicité acceptable
- décider du maintien du parrainage, de la publicité institutionnelle, patrimoniale ou pour des biens culturels
- permettre à France Télévisions de s'adapter en assurant son équilibre économique

Les nouveaux supports

France télévisions doit décider d'une stratégie de développement de la télévision publique sur les nouveaux supports. Celle-ci passe nécessairement par le maintien de la ressource publicitaire pour cette activité nouvelle.

C'est l'addition de ces trois points qui permettra le maintien dans l'emploi des salariés de FTP.

D'autres ressources existent

Des ressources additionnelles existent. Elles doivent pouvoir être mobilisées. A l'instar des autres chaînes publiques en Europe, les chaînes de France télévisions doivent pouvoir bénéficier de l'exploitation commerciale des œuvres qu'elles produisent. Elles doivent être en mesure d'en détenir les droits, de les faire circuler afin d'en assurer un meilleur amortissement. Cela passe par une révision des rapports entre producteurs et diffuseurs.

De ce point de vue rappelons que les modèles britannique et allemand privilégient le choix du peu (ou pas) de publicité, et d'un financement public soutenu. Ils se caractérisent aussi par l'importance des ressources commerciales autres que la publicité. Ce système apporte 22% de ses ressources à la BBC (1,5 Md'€ par an).

La pérennité d'un financement fiable

Indépendamment de ces mesures, il convient de faire en sorte que le financement ne soit pas neutralisé par l'inflation des coûts. Pour éviter une éventuelle érosion, il est indispensable de mettre en place des mécanismes de réajustement pour sécuriser le budget de France télévisions.

Sur ce point, plusieurs pistes doivent être envisagées. Un budget arrêté sur cinq ans avec indexation sur les coûts de grille. Cette mesure mettrait à l'abri le service public de toute remise en cause en cas d'alternance politique comme cela a été plusieurs fois le cas.

Dans la même ligne il paraît cohérent de rallonger la gouvernance de France Télévisions, ce qui permettrait une plus grande stabilité financière et stratégique pour une projection à plus long terme.

Enfin, au vu de l'importance des enjeux, la CGT souhaite que la garantie du financement du service public de télévision soit inscrite dans la Constitution, au même titre que l'Education Nationale...

Conclusion

Face à la crise ouverte par l'annonce présidentielle, la CGT entend s'adresser aux salariés mais aussi au citoyens et aux acteurs politiques.

Pour elle, une chose est certaine, sans une réaction forte, argumentée, à partir de contre propositions, le groupe public sera malmené voire remis en cause.

La CGT mettra toutes ses forces dans la bataille pour peser sur le contenu de la loi qui définira le ou les contours de la télévision publique de demain.

Mais rien ne sera possible sans la mobilisation de tous les personnels, et au-delà, celle de tous les acteurs concernés.

Paris, le 5 février 2008